

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 12 décembre 2017

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille dix sept-----

et le 12 décembre

Date de
convocation

06/12/2017

Date
d'affichage
06/12/2017

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève
(avec procuration de M. LABEYRIE Nicolas), FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE
Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT Sébastien, Mme
MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme DAL BEN Carine, Mme PLOQUIN Cécile,
M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, Mme DESPAX Nelly, M.
CASTAY Jean-Marc.

Excusé : M. LABEYRIE Nicolas (procuration à Mme CUZACQ Geneviève).

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Désaffectation de l'école d'Arquizan.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29 juin 2017 acceptant le lancement de la procédure de désaffectation de l'école d'Arquizan.

Monsieur le Préfet, après avoir consulté la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Gers, a émis par courrier du 05 octobre dernier un avis favorable à la désaffectation des bâtiments actuels de l'école d'Arquizan.

Il appartient au Conseil Municipal de prononcer la désaffectation de l'école d'Arquizan.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable à la désaffectation des bâtiments actuels de l'école d'Arquizan par Monsieur le Préfet du Gers,

Considérant que les bâtiments et terrains de l'école d'Arquizan n'ont plus d'utilité scolaire,

Décide la désaffectation de l'école d'Arquizan à compter du 15/12/2017.

Fait à MONTREAL le 12 décembre 2017

